

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

CARLETON A DARTMOUTH.<sup>1</sup>

QUÉBEC, 23 sept. 1774.

(N<sup>o</sup> 1)*Duplicatum.*

MILORD,—Je profite de la première occasion pour informer Votre Seigneurie de mon arrivée ici le 18 courant. J'ai été heureux de constater que les sujets canadiens de Sa Majesté sont profondément touchés de la grande bonté que le roi leur a témoignée à l'occasion du dernier acte voté pour régler le gouvernement de la province.

Toutes les classes de la population ont rivalisé de zèle pour donner des témoignages de leur gratitude, de leur respect et de leur résolution à démontrer par des marques de fidélité et de soumission, qu'elles ne sont pas indignes des égards dont elles ont été l'objet \* \* \* \* \*

Je suis avec un profond respect, de Votre Seigneurie, le plus humble et le plus obéissant serviteur,

GUY CARLETON.

Comte de Dartmouth,

l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU GÉNÉRAL GAGE AU GÉNÉRAL CARLETON, DATÉE DE BOSTON, 4 SEPT. 1774.<sup>2</sup>

“L'état actuel des affaires dans cette province m'oblige de rassembler toutes les forces que je puis réunir. C'est pour ce motif que j'ai envoyé des vaisseaux pour transporter ici les 10<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> régiments. Permettez-moi en même temps de vous demander, si vous croyez que l'absence de ces troupes peut faire craindre quelque chose durant l'hiver dans l'intérieur de la province de Québec, car tenant compte que ces régiments vont descendre la rivière à une époque avancée de l'année et qu'ils pourront être remplacés au commencement du printemps, je suis porté à croire qu'il n'y a pas de danger à craindre de l'extérieur. Or, si vous croyez que les fusilliers qui sont à Québec et la partie du 26<sup>e</sup> stationnée à Montréal avec de petits détachements envoyés de ces deux endroits à Trois-Rivières et à Chambli, seraient suffisants pour maintenir la paix et le bon ordre dans la province, je vous prie de donner ordre aux 10<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> régiments d'embarquer sans délai à bord des transports, car vous considérerez comme moi qu'il n'y a pas de temps à perdre pour descendre le fleuve Saint-Laurent.

<sup>1</sup>Archives canadiennes, Q. 10, p. 120. Après l'adoption de l'Acte de Québec, Carleton partit au commencement de juillet pour reprendre la charge de gouverneur de la province de Québec agrandie et régie par sa nouvelle constitution.

<sup>2</sup>Archives canadiennes, Q. 10, p. 122. Cette lettre a été transmise dans la lettre précédente. Ce document avec plusieurs autres pièces, démontre qu'après l'adoption de l'Acte de Québec, les autorités anglaises se mirent à l'œuvre immédiatement pour employer des Canadiens et des sauvages pendant l'agitation dans les colonies du sud.